

## Lignes directrices de la politique africaine du gouvernement fédéral allemand

L'Afrique est un continent en plein essor. Les réussites en matière de développement politique et économique démontrent l'efficacité de l'appropriation et des performances africaines croissantes. L'Europe et l'Allemagne doivent et veulent continuer de soutenir et d'encourager cette réussite en coopérant sur un pied d'égalité avec les partenaires africains.

Néanmoins, la fragilité et des risques économiques et politiques persistent. Leurs effets atteignent l'Europe de plus en plus directement. Les crises et les conflits aigus ne sont certes pas déterminants dans de grandes régions de l'Afrique, et les organisations ainsi que les États africains se montrent prêts à gérer les crises par eux-mêmes. Vu son manque de ressources, l'Afrique demeure cependant tributaire du soutien de la communauté internationale pour réduire la pauvreté et la fragilité, lutter contre les risques et gérer les crises.

La complexité des enjeux du continent africain nous amène à poursuivre une **approche africaine globale**. Pour satisfaire aux conditions générales en pleine évolution et aux attentes croissantes à l'égard de notre politique, il nous faut adapter les objectifs et priorités par rapport à la stratégie pour l'Afrique adoptée par le gouvernement fédéral en 2011. Notre approche doit mettre en relief les chances offertes par une coopération à égalité de droits avec l'Afrique fondée sur des valeurs et sur les droits de l'homme et axée sur l'intérêt commun, ainsi que nos possibilités de façonner cette coopération ; elle doit aussi identifier les risques et avoir pour but spécifique d'encourager les développements positifs et de contrecarrer les développements négatifs.

Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit pouvoir formuler activement les priorités, intérêts et objectifs de la politique allemande et **agir en amont, rapidement et de façon déterminée et substantielle**, tant à l'échelle nationale que dans le cadre de l'action extérieure de l'Union européenne et au sein des Nations Unies. La coordination et la cohérence pour toutes les **activités du gouvernement fédéral** sont des conditions essentielles pour assurer l'efficacité d'une approche globale et intégrée visant à atteindre des résultats durables. La société civile ainsi que les milieux économiques, scientifiques et culturels doivent être impliqués afin de pouvoir participer activement à l'organisation des relations avec l'Afrique.

## 1. Situation de départ : Une importance croissante de l'Afrique pour l'Allemagne et l'Europe

Une analyse réaliste montre que l'Afrique est un continent riche d'avenir et d'opportunités mais que, quant à son développement futur, les défis et les risques persistent. En même temps, l'Afrique revêt de plus en plus d'importance et ses liens avec la communauté internationale se renforcent.

Les **potentialités de l'Afrique** découlent de son évolution démographique qui s'accompagne d'un gigantesque marché d'avenir doté d'une forte croissance économique, de sa richesse en ressources naturelles et de son grand potentiel pour une production agricole et une sécurité alimentaire autonomes ainsi que de sa population jeune et pleine de créativité qui innove notamment dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication mobile. Les taux de croissance des dernières années sont supérieurs à la moyenne mondiale, et les perspectives d'avenir continuent d'être évaluées comme globalement positives. Les marchés africains connaissent un développement dynamique et, au-delà des industries extractives, deviennent de plus en plus intéressants pour les entreprises allemandes du fait de leur pouvoir d'achat croissant, de la demande des produits de qualité et du savoir-faire allemands ainsi que du fait de l'augmentation des investissements et des offres innovantes.

En Afrique, contrairement à l'impression largement répandue, la **stabilité** s'accroît de façon générale. Dans de nombreux pays, les institutions et évolutions démocratiques se sont consolidées, offrant des possibilités de croissance aux sociétés dynamiques. Les Africains sont souvent prêts à prendre leurs responsabilités et les investissements africains augmentent. Les progrès réalisés dans l'intégration régionale grâce à la création de marchés communs et la mise en place d'une architecture de sécurité sont patents. L'Union africaine et les organisations régionales jouent un rôle croissant dans le règlement des conflits, rejettent les gouvernements autoritaires et réagissent aux tentatives de coups d'État.

Les **défis** n'en demeurent pas moins présents dans toute l'Afrique : aux mutations sociales fulgurantes telles que l'urbanisation et la perte des schémas traditionnels, la polarisation de la société et une forte croissance démographique viennent s'ajouter une grande pauvreté et un taux élevé de chômage, avec une tendance à la hausse en chiffres absolus, en particulier chez les jeunes, des violations des droits de l'homme, la discrimination structurelle des femmes et la violence sexiste, la faim et la malnutrition, les conditions de travail précaires, les systèmes de protection sociale inexistantes ou déficients, la participation insuffisante des organisations de la société civile, notamment des groupes de population défavorisés, de sérieux retards dans le domaine du développement humain, notamment en matière d'éducation et de qualification professionnelle, une corruption largement répandue, et une croissance économique souvent socialement déséquilibrée et vulnérable aux influences extérieures. L'économie connaît certes une croissance dynamique, mais elle ne peut suivre le rythme de la croissance démographique. De plus, il faut tenir compte du potentiel déstabilisateur des crises régionales (par exemple les réfugiés ou les déplacés), des répercussions du changement climatique, de la surexploitation et de la protection insuffisante des ressources naturelles et des écosystèmes, de la pauvreté énergétique et de la pénurie d'eau, de la perte de diversité biologique et des dégâts massifs causés à l'environnement par la pression démographique croissante, des droits fonciers peu

clairs, du manque de connaissances et de techniques appropriées, du gaspillage et du manque de contrôle public.

La **fragilité** des pays africains reste un sujet qui a des répercussions énormes sur l'Europe. Les territoires et régions concernés sont caractérisés par des institutions et des structures étatiques faibles, parfois au bord de l'effondrement. Les facteurs de risque élémentaires sont le manque de bonne gouvernance ainsi que les conflits portant sur les ressources et leur répartition entre les groupes qui ont un mode de vie social différent. À la périphérie des pays, les loyautés ethniques, en partie transfrontalières, sont souvent plus fortes que les identités nationales. Il existe dans beaucoup de pays de grands stocks d'armes légères souvent non contrôlés. Dans certaines régions, notamment en Afrique du Nord et dans le Sahel, la fragilité constitue un terrain propice à la criminalité organisée et au terrorisme, national et international, dont les répercussions ne se limitent pas à l'Afrique. La dynamique des développements sociaux et l'intégration dans la mondialisation mènent dans certains pays à un manque de légitimité des gouvernements qui ne répondent pas – ou ne sont pas en mesure de répondre – aux attentes de leurs populations en termes d'approvisionnement et de services publics (notamment accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'énergie, à l'eau, à l'éducation, à la sécurité et à l'État de droit).

Les **grandes différences entre les régions et les pays s'accroissent**, nécessitant une perception de plus en plus nuancée et une mise en œuvre différenciée des instruments de coopération disponibles. Les 54 pays du continent africain diffèrent par leur histoire et leurs expériences. Les sous-régions développent leurs mécanismes d'intégration à leur rythme et en fonction de leurs priorités spécifiques. La position de l'Afrique du Nord, qui fait partie du continent africain tout en étant liée à la région du Proche-Orient, est ambivalente, pas seulement pour nous. Les pays plus performants sur le plan politique et économique ressortent plus nettement. Dans beaucoup de pays, le progrès économique coexiste avec une pauvreté toujours aussi grande et la création d'emplois insuffisante.

Les **nouveaux et anciens partenaires internationaux** renforcent leur engagement en Afrique, selon des priorités et avec des résultats différents, mais toujours avec une prise de conscience croissante de l'éventail des potentiels et des opportunités qui leur sont offerts. Dans ce contexte, l'acteur le plus visible, la Chine, connue pour se concentrer sur l'accès aux matières premières, l'utilisation de terres agricoles et les débouchés pour ses propres produits, s'intéresse de plus en plus aux investissements sur le long terme et à un cadre stable dans la durée. De même, l'Inde, la Turquie, le Brésil, le Japon et les États-Unis manifestent beaucoup d'intérêt pour le continent africain. Nous devons améliorer encore notre connaissance des activités de pays tiers en Afrique. Il est dans notre intérêt stratégique de continuer de renforcer la crédibilité et l'influence de l'Europe en Afrique.

Les **pays africains, l'Union africaine et les organisations régionales** sont des **partenaires de plus en plus importants** sur la scène économique et politique internationale. Dans ces enceintes, ils se montrent plus assurés, et plus hétérogènes. Nous devons les considérer de façon accrue comme nos partenaires politiques et les amener à s'associer à des positions et activités communes, notamment pour pouvoir agir à l'échelle mondiale. L'Union africaine et ses États membres assument une part de responsabilité croissante sur le continent africain, y compris dans le domaine sécuritaire, et ils sont prêts à identifier et à aborder ouvertement les tendances négatives ainsi qu'à donner des impulsions dans le sens des réformes. Les grands

pays d'Afrique montrent des ambitions en tant que puissances régulatrices, l'une d'entre elles étant leur demande d'être représentés au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Pour compléter le tableau, il faut ajouter que **les crises et les répercussions des conflits** en Afrique (fuite des populations, criminalité organisée, prolifération, terrorisme, piraterie, etc.) touchent l'Europe et l'Allemagne de façon de plus en plus directe. Les relations croissantes avec le Maghreb renforcent les problématiques d'origine subsaharienne. L'instabilité engendre des **mouvements migratoires** qui, à leur tour, favorisent la traite des êtres humains et les troubles sociaux. Il est dans notre intérêt national de coopérer avec l'Afrique dans les affaires intérieures et sécuritaires. Dans notre univers connecté et mondialisé, dans une Europe sans frontières, il n'est possible d'assurer la sécurité en Allemagne que si nous contribuons également dans d'autres régions à mettre en place des structures d'État de droit et des autorités de sécurité efficaces.

Aujourd'hui, **l'Afrique attend davantage de l'Allemagne** : pour les Africains également, la crise financière en Europe et sa gestion ont fait de l'Allemagne le premier acteur européen. On attend donc de nous que nous jouions **un rôle accru** dans les relations avec l'Afrique. Nos partenaires occidentaux, eux aussi, **regardent davantage vers l'Allemagne** et attendent d'elle un engagement correspondant à sa place et à ses possibilités.

## 2. Notre engagement en Afrique

L'Union africaine (UA) et les organisations régionales africaines ainsi que la majeure partie des pays africains ont accompli de grands progrès dans la gestion des défis. Cela s'applique en particulier à la configuration d'une architecture de paix et de sécurité à l'échelle du continent. Les avancées sont le résultat de l'appropriation et de la détermination de l'Afrique à s'attaquer aux problèmes ; mais un autre aspect a joué et joue toujours un rôle décisif, à savoir le soutien international, apporté en particulier par l'Union européenne et ses États membres, comme l'Allemagne, et d'autres membres de la communauté internationale.

D'un autre côté, nous devons être mieux préparés à l'instabilité et à la fragilité africaines. Compte tenu des risques et enjeux persistants, et des capacités et ressources africaines propres encore insuffisantes à l'heure actuelle malgré les progrès accomplis, le soutien apporté par la communauté internationale à l'Afrique restera nécessaire dans un avenir proche. Nous devons faire face à cette responsabilité. À cette fin, l'engagement de l'Allemagne en Afrique dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement doit être renforcé de façon ciblée, adapté aux conditions générales en mutation et mieux correspondre aux besoins des différents pays et régions. Cela devrait permettre de renforcer les pays africains, ce qui rejoint nos conceptions et nos intérêts.

Dans ce contexte, il est possible, concernant notre engagement en Afrique pour la période à venir, d'identifier les **priorités** grâce auxquelles nous pourrions encourager les développements positifs et contrecarrer efficacement les développements négatifs. Nos partenaires potentiels sont aussi bien la société civile et le secteur économique africains que les gouvernements et les organisations régionales :

- **Renforcer encore davantage l'intégration régionale.** L'objectif est de promouvoir la coopération politique et économique, de réduire les tensions, d'associer les États fragiles aux communautés de responsabilité, de créer des marchés plus grands assurant la libre circulation du travail et des capitaux, d'éliminer les entraves au commerce et d'augmenter ainsi l'intérêt que ces pays présentent pour les investisseurs nationaux et étrangers. En outre, nous voulons consolider les institutions assurant le contrôle par l'Afrique du respect des normes en matière de bonne gouvernance et de droits de l'homme. Nous entendons y parvenir en intensifiant la coopération avec l'UA et les organisations régionales que sont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), auxquelles seront associés de nouveaux partenaires comme la Chine et l'Inde, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ainsi qu'en apportant un soutien ciblé à d'autres organisations telles que la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Nous voulons que la politique africaine de l'Allemagne dans l'UE soit davantage axée sur le soutien aux organisations régionales, notamment par le transfert des expériences de l'Union européenne en matière d'intégration et la mobilisation du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED). Cet objectif doit également servir à renforcer les mécanismes régionaux tels que le Réseau de développement énergétique en Afrique de l'Est.

- **Promouvoir la paix et la sécurité et soutenir l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA).** L'objectif est de permettre à l'Afrique de prendre la responsabilité réelle et entière de la gestion des conflits en lui fournissant un soutien ciblé en matière de formation, de conseil et d'équipement des forces armées et de sécurité, et d'aider les partenaires africains à se doter de capacités dans ces domaines ainsi que dans ceux de la prévention des conflits et du règlement civil des conflits. Nous voulons contribuer à ce que les partenaires africains réagissent par leurs propres moyens aux enjeux auxquels l'APSA doit faire face récemment en temps de crise : amélioration des capacités africaines de réaction rapide (« Force africaine en attente ») et des missions de paix ainsi qu'établissement des composantes maritimes de l'APSA, par exemple dans le golfe de Guinée. Nous participerons intensivement au développement et au suivi des stratégies régionales de l'Union européenne (golfe de Guinée, Sahel, Grands Lacs, Corne de l'Afrique) et adapterons l'initiative « Enable and Enhance » (E2I) aux besoins de l'APSA, tant à l'échelle de l'Union africaine qu'au niveau des organisations régionales. En outre, nous voulons soutenir les initiatives africaines de contrôle des armes de petit calibre.
- **Éliminer la fragilité, réduire les conflits et la violence, et empêcher les violations des droits de l'homme.** L'objectif est de prévenir les crises en amont, de lutter contre l'effondrement des structures étatiques et d'éviter les influences négatives sur les régions voisines et sur l'Europe. Nous développerons la coopération avec les États fragiles et nous nous préoccupons en particulier des perspectives d'avenir des jeunes (revenus, emploi, éducation et formation). À titre préventif de même qu'en période d'après-conflit, nous nous engagerons avec une détermination accrue en faveur des réformes du secteur sécuritaire et de l'instauration de l'État de droit. Dans les pays sortant d'un conflit, nous renforcerons notre action en faveur de la réintégration des réfugiés et des déplacés internes ainsi que pour la reconstruction économique à laquelle les femmes devront participer activement. Dans les contextes fragiles, notre action en politique étrangère, de sécurité et de développement fait l'objet d'une approche intégrée. Ainsi, au Sahel (Mali), nous voulons approfondir notre engagement dans le cadre de l'Union européenne et des Nations Unies pour procéder à des réformes du secteur sécuritaire et assurer la formation de forces de sécurité, continuer de soutenir activement le processus de réconciliation et développer, au sein de la coopération au développement, la priorité nationale « décentralisation et bonne gouvernance » qui a été fixée, afin de renforcer, également dans le nord du Mali, le soutien apporté aux collectivités territoriales démocratiquement légitimes. Dans la région des Grands Lacs, nous voulons appuyer la mise en œuvre de l'accord-cadre régional notamment en participant à la reconstruction économique et à la lutte contre les origines structurelles des conflits, à la démobilisation et à la réinsertion des miliciens, à la réforme du secteur sécuritaire et à la répression efficace du trafic de « matières premières servant à financer des conflits ». Dans dix pays, un programme de partenariat en biosécurité et sécurité sanitaire doit promouvoir un traitement compétent des maladies mortelles et la protection contre l'usage abusif d'agents pathogènes.

- **Lutter contre la pauvreté et la faim, assurer la sécurité alimentaire et encourager l'agriculture, le développement rural et l'urbanisation durable.** L'agriculture est un secteur clé du développement des économies africaines. Par des initiatives concrètes, nous entendons renforcer l'orientation des activités sur le soutien à une croissance durable de la production et de la productivité de l'agriculture africaine tout en ménageant les ressources naturelles, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à fort potentiel agricole et aux pays connaissant une grande insécurité alimentaire. Ce faisant, nous nous orientons en fonction du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et souhaitons lui conserver notre appui. Nous accordons une attention toute particulière aux petits paysans et aux exploitations familiales qui s'intègrent de plus en plus au marché et contribuent, pour eux et pour leur région, à la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, il leur faut bénéficier d'un accès sûr aux terres et à l'eau, d'un accès suffisant aux moyens de production et notamment aux crédits, et avoir également accès aux marchés, à l'assistance-conseil et, avant tout, aux innovations et technologies appropriées (y compris les possibilités de mécanisation adaptées). La création de chaînes de valeur (transformation et commercialisation) ainsi que l'appui aux coopérations interentreprises jouent un grand rôle. Les entreprises allemandes doivent être intégrées dans ce processus avec leurs propres contributions. Dans le cadre de l'initiative Un seul Monde sans faim, nous développerons, notamment avec le secteur agricole allemand, dix centres d'innovation pour mettre en place des chaînes de valeur agricoles. Le gouvernement fédéral apporte son soutien à la mise en œuvre des Directives volontaires des Nations Unies pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et à l'élaboration, par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), de Directives volontaires des Nations Unies pour des investissements agricoles responsables. Nous envisageons par ailleurs d'adopter, dans le cadre du partenariat UE-Afrique, un plan d'action commun dans le domaine de la recherche agricole et de la sécurité alimentaire.
- **Promouvoir les structures d'État de droit et la bonne gouvernance et lutter contre la corruption.** L'objectif est de consolider les conditions générales en vue de l'instauration d'un État de droit efficace, d'une société ouverte et du développement économique. Notre engagement porte en particulier sur l'amélioration du cadre d'intervention pour les acteurs de la société civile dans les pays africains. Il vise également à améliorer la situation, encore insuffisante aujourd'hui, des droits de l'homme dans de nombreux pays. Se concentrer sur la promotion de l'État de droit est un levier efficace étant donné que l'instauration d'un État de droit exige dans les pays concernés, une grande convergence d'intérêts avec les milieux économiques et la société. En effet, une architecture de sécurité efficace, fondée sur les principes de l'État de droit et qui dispose de la confiance tout en répondant aux attentes des citoyennes et des citoyens en termes de garantie de la sécurité constitue un socle solide pour chaque État. Le système juridique allemand et la police allemande étant considérés par les partenaires africains comme performants et exemplaires, l'expertise allemande est bienvenue. La formation et le perfectionnement de journalistes servent également à renforcer les structures de l'État de droit. Le gouvernement fédéral y contribue par différents programmes. L'égalité hommes-femmes représente une mission transversale de notre coopération, qui consiste notamment à promouvoir une participation des femmes sur un pied d'égalité ainsi que leur rôle en tant qu'actrices du processus de développement et à renforcer leur protection dans les conflits.

- **Réaliser les droits et la protection sociale des êtres humains et promouvoir une politique d'emploi durable.** Aux yeux du gouvernement fédéral, le respect des droits de l'homme reste un enjeu universel. Nous continuerons de soutenir les initiatives africaines – qu'il s'agisse d'initiatives publiques, régionales ou émanant de la société civile – ayant vocation à consolider et à mettre en œuvre les droits de l'homme. De plus, nous souhaitons encourager tout spécialement la protection des êtres humains dans les domaines de la santé, du travail et des affaires sociales. L'un de nos objectifs est la création d'une couverture sanitaire universelle qui soit adaptée aux besoins, financée équitablement et accessible à tous les groupes de population ; notre engagement porte en particulier sur le développement de systèmes de santé nationaux, le financement de la santé publique, la santé sexuelle et reproductive, dont la prévention du VIH/Sida, ainsi que la formation et le perfectionnement d'experts. Pour favoriser une politique sociale et de l'emploi durable, nous fournissons une assistance-conseil au développement d'approches nationales spécifiques, par exemple pour la mise en œuvre et l'application du « Pacte mondial pour l'emploi » de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des normes fondamentales du travail de l'OIT, ainsi que pour la création de systèmes de protection sociale de base (« Initiative pour un socle de protection sociale » des Nations Unies). Une amélioration de la recherche biomédicale est un élément important du renforcement durable des systèmes de santé en Afrique. Nous voulons donc créer des « réseaux de recherche pour l'innovation en santé en Afrique subsaharienne », afin de renforcer dans la durée la coopération en matière de recherche sanitaire. Dans ce contexte, l'accent est mis sur l'application des résultats de recherche existants et nouveaux et la mise en œuvre de la santé publique.
- **Réduire les causes de fuite des populations et mieux protéger les réfugiés, organiser une politique migratoire préventive et axée sur le développement, et empêcher les abus.** L'objectif est de combattre de façon ciblée les migrations involontaires et illégales ainsi que les répercussions sur les personnes concernées et de mieux gérer les phénomènes migratoires régionaux et transcontinentaux ainsi que les migrations légales. Nous désirons contribuer à la réalisation de cet objectif par des mesures destinées à améliorer la sécurité et l'encadrement des habitants dans les pays d'origine et à leur offrir des perspectives d'avenir en leur procurant sur place un emploi et des possibilités de revenu. Nous voulons lutter contre la traite des êtres humains et renforcer la protection des droits de l'homme et des réfugiés en intégrant économiquement les réfugiés dans les pays de transit importants. De concert avec des partenaires de l'Union européenne, nous voulons renforcer l'approche globale des migrations et de la mobilité et l'intégrer comme approche de coopération prometteuse dans la politique migratoire de l'UE et de l'Afrique. Notamment dans le cadre des partenariats de mobilité et d'autres instruments comparables, nous offrons du soutien à nos partenaires désireux de coopérer pour leur permettre de renforcer leurs capacités législatives et administratives de gestion des migrations et de protection des réfugiés dans des structures d'État de droit. En contrepartie, nous attendons d'eux qu'ils se montrent prêts à coopérer dans le cadre de mesures communes contre les migrations illégales et pour la réadmission et la réintégration. Les questions migratoires doivent être plus fortement et plus concrètement incluses dans la coopération au développement avec les pays d'Afrique. Nous voulons mettre à profit pour les processus de développement les chances offertes par une mobilité régulée et légale, par exemple sous forme de transfert d'argent et de connaissances.



- **Apporter un soutien ciblé aux pays d’Afrique du Nord en sus des partenariats pour la transformation conclus avec les pays arabes en transition.** Nous voulons atteindre cet objectif en créant un environnement régional sûr et stable ainsi que dans le cadre d’une initiative de stabilité et de développement en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Nous concentrerons nos activités tout spécialement sur les jeunes afin de leur ouvrir des perspectives d’avenir positives, de réduire les risques d’explosion sociale et d’éliminer le terreau du terrorisme. Nous donnerons la priorité aux mesures d’emploi des jeunes, femmes et hommes. Des fonds spéciaux seront créés par ailleurs, qui permettront d’apporter un soutien ciblé et flexible dans les domaines de la démocratie, des droits de l’homme, de l’égalité hommes-femmes, de l’État de droit – notamment avec la mise en place d’autorités de sécurité – et de la bonne gouvernance. Le secteur de l’éducation constituant une autre priorité en tant que condition indispensable à la démocratisation, nous poursuivrons notre initiative relative à l’éducation, la culture et les médias ; de plus, nous continuerons d’encourager de vastes partenariats en matière éducative et scientifique ainsi que des programmes de bourses, et d’assurer la formation initiale et continue de journalistes.
- **Assurer une utilisation responsable des matières premières en tant qu’instrument de stabilité et de développement économique, et préserver notre cadre de vie.** Pour réaliser cet objectif, nous intensifierons nos efforts pour conserver la biodiversité, protéger et valoriser les ressources naturelles et en assurer une gestion durable. Nous prônons une plus grande transparence, des contrats équitables sur les matières premières, le respect des normes en matière d’environnement, de santé et dans le domaine social, des activités de transformation plus poussées et de meilleures recettes publiques dans les pays africains. En encourageant la certification, nous souhaitons soutenir très précisément la lutte contre le trafic illicite de matières premières. Nous pourrions ainsi réduire les risques de conflits pour les matières premières et de lutte pour leur répartition, et prendre des mesures de précaution pour après leur épuisement. Par ailleurs, nous nous mobiliserons pour que les recettes publiques provenant des activités minières et d’autres grandes industries extractives soient utilisées pour des tâches publiques ayant trait au développement. Une coopération empreinte de confiance dans le domaine des matières premières augmente la sécurité d’approvisionnement pour l’industrie allemande. De ce point de vue, il serait important, entre autres, de jouer un rôle clé dans le cadre de l’initiative du G7/G8 visant à discuter de contrats sur les matières premières, de soutenir les initiatives en matière de transparence (mise en œuvre et diffusion des normes de l’Initiative pour la transparence des industries extractives, ITIE) et de favoriser les initiatives de certification régionale des matières premières.

- Soutenir la croissance économique, le commerce et les investissements.**  
 L'objectif est de créer davantage d'emplois et d'atteindre une croissance économique plus durable en augmentant la valeur ajoutée dans les pays africains ; cela permettra de réduire les dépendances unilatérales, par exemple concernant les matières premières, et de mettre en place un approvisionnement propre, des infrastructures économiques et de qualité, ainsi que des secteurs économiques performants. À cet égard, le soutien à la création d'entreprises, aux petites et moyennes entreprises dotées d'un potentiel d'innovation, ainsi que les dispositifs de financement pour les microentreprises et d'aide ciblée pour les femmes jouent un grand rôle. Dans le domaine commercial, nous devons veiller tout spécialement à ce que les accords économiques et commerciaux négociés par la Commission européenne soient conclus avec succès, notamment les négociations en cours sur les accords de partenariat économique (APE) et les accords commerciaux avec les pays du pourtour sud de la Méditerranée. Ces accords visent à apporter une contribution positive au développement durable et à l'intégration régionale dans les pays partenaires. À cet égard, divers facteurs sont importants : les mesures de soutien au renforcement des capacités africaines locales doivent être diversifiés ; il faut que soit assuré un maximum de flexibilité pour permettre l'accès aux marchés de l'Union européenne et que les marchés africain puissent s'ouvrir prudemment, tout en respectant les règles de l'OMC ; de même, un ancrage solide des normes sociales et environnementales est nécessaire et les efforts africains en faveur d'une plus grande intégration économique régionale doivent avoir pour objectif à terme une zone de libre-échange africaine. Afin de rendre les investissements en Afrique plus attrayants et d'en augmenter la valeur ajoutée, un autre aspect est essentiel, à savoir le soutien apporté aux pays africains en vue de la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges. En renforçant encore la formation professionnelle axée sur le marché de l'emploi en Afrique, nous souhaitons tout spécialement contribuer à accroître l'employabilité. Nous voulons par ailleurs aider les pays africains à fournir des approvisionnements et des services élémentaires (par exemple par le biais de technologies énergétiques renouvelables et décentralisées). Les partenariats énergétiques lancés au niveau politique comme avec l'Afrique du Sud, le Maroc ou la Tunisie, ou bien directement par des entreprises comme avec le Nigéria, peuvent faire école pour la coopération future. Ils permettent à l'Allemagne d'aider ainsi les pays partenaires à gérer les défis de la politique énergétique et à mettre en place dans ces pays un approvisionnement énergétique durable, tout en encourageant les coopérations au niveau des entreprises. Nous pouvons également coopérer avec les États insulaires de l'océan Indien en Afrique de l'Est à l'instauration d'une économie maritime durable (« blue economy »).
- Ouvrir le potentiel des marchés africains aux entreprises allemandes.** Avec leur modèle commercial qui s'inscrit la plupart du temps dans la durée, les entreprises allemandes sont de bons partenaires pour un développement économique durable ; de plus, elles contribuent à la formation d'experts et fixent des critères ambitieux en matière de responsabilité sociétale des entreprises. L'objectif est d'agir de manière générale dans les pays partenaires africains en faveur d'une amélioration du cadre réglementaire et du climat des investissements, dans l'intérêt de la population locale et pour favoriser les possibilités d'investissement des entreprises allemandes, des PME en particulier. En même temps, il s'agit d'utiliser encore plus efficacement les instruments de notre promotion du commerce extérieur, et il serait bon à cet effet d'examiner le

développement progressif des possibilités de garantie pour les pays africains endettés qui comptent parmi les « pays pauvres très endettés » (PPTÉ). Nous souhaitons accroître mutuellement l'impact des mesures de coopération au développement et de promotion des échanges extérieurs en Afrique grâce à une meilleure intégration.

- **Permettre la formation à tous les niveaux et intensifier la coopération dans les domaines de la science et de la recherche.** L'éducation est la clé d'un avenir meilleur et autonome. L'éducation pour tous, et non limitée aux élites, permet de lutter contre les réalités qui font entrave au développement, comme la corruption et une répartition inégale des richesses. L'objectif est un accès universel à une éducation pertinente et de haute qualité dans tous les domaines éducatifs, pour les groupes marginalisés tout particulièrement. Nous mettrons l'accent sur le renforcement de l'éducation de base ainsi que sur la mise en place et le développement de systèmes de formation et de qualification professionnelles axées sur le marché de l'emploi, y compris la formation professionnelle agricole. Pour cela, nous nous proposons de développer, entre autres, des partenariats de formation avec les entreprises allemandes. Dans le domaine universitaire, la priorité est accordée aux jeunes talents et à une relève scientifique prometteuse. Dans ce contexte, nous aiderons l'Union africaine à faire de l'Université PanAfricaine dans le domaine des sciences de l'eau, de l'énergie et du changement climatique une université d'élite qui sera le cadre d'une étroite coopération germano-africaine dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces dernières années, un changement de paradigme s'est opéré dans la coopération en matière de recherche. L'objectif demeure d'aider à mettre en place des sites scientifiques et des centres de recherche performants dans les pays africains. Toutefois, les objectifs de recherche communs sont au cœur de nos préoccupations, nombre de ces objectifs contribuant à relever les défis planétaires. Si, de ce point de vue, l'aide au renforcement des capacités dans les pays africains n'est pas prioritaire, il n'en est pas moins important. Dans un souci de durabilité, il est essentiel à nos yeux que les partenaires de coopération fournissent leur propre contribution. Par ailleurs, nous voulons donner à nos établissements de recherche la possibilité de travailler avec les meilleurs du monde, y compris en Afrique. Autour des centres d'excellence se forment automatiquement dans le domaine scientifique des réseaux de soutien de qualité. Investir dans ces pôles signifie renforcer les potentialités et dresser des passerelles de coopération durable. Afin de préparer le terrain à une mise en réseau avec les entreprises, les projets de recherche doivent comporter dès la phase de candidature un plus grand potentiel d'innovation. De plus, il est important de soutenir la création et le développement de structures innovantes grâce à des mesures de conseil en systèmes. Les coopérations pilotes doivent permettre de renforcer dans la durée les systèmes universitaires et scientifiques dans les pays partenaires.
- **Renforcer la gouvernance mondiale, protéger les ressources naturelles et l'environnement, et préserver la diversité biologique.** L'objectif est de définir des positions communes sur des dossiers importants à l'échelle mondiale, et en particulier pour les Africains (nourriture, climat, eau, gestion des produits chimiques et des déchets, diversité biologique, lutte contre le braconnage, exploitation et efficacité des ressources) et, ainsi, d'accroître la participation de l'Afrique à la gestion des défis africains et mondiaux. La coopération visant à établir le futur Partenariat mondial (Agenda post-2015) est primordiale. Nous

voulons intensifier le dialogue avec les partenaires africains (UA, organisations régionales et États membres). Nous pourrions apporter les contributions spécifiques suivantes : favoriser le transfert de connaissances et de technologies sur les questions de l'eau ; soutenir les aires protégées à l'échelle nationale et transnationale ainsi que l'intégration de la protection de la biodiversité dans les plans de développement et les processus de décision politiques et économiques ; renforcer la coopération dans la lutte contre le braconnage dans le cadre des Nations Unies ; soutenir les certificats de légalité et de durabilité des bois tropicaux et la lutte contre l'exploitation forestière illégale ; promouvoir le développement urbain, social et environnemental (urbanisation durable) ; mieux implanter les normes relatives à l'environnement, aux droits de l'homme et les normes sociales dans le secteur des matières premières ; veiller à l'efficacité des ressources ; mettre en œuvre le Plan stratégique (pour la diversité biologique) 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique ainsi que les Directives des Nations Unies pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ; élaborer, dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), des Directives des Nations Unies pour des investissements responsables ; appliquer les principes directeurs des Nations Unies concernant l'économie et les droits de l'homme. Nous entendons encourager les régions pilotes de développement durable ; quant aux réserves de biosphère établies dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère de l'Unesco, nous voulons nous en servir comme leviers de coopération entre les gouvernements, les organisations de la société civile, les entreprises et les établissements de recherche.

- **Limiter ensemble le changement climatique et faciliter l'adaptation de l'Afrique au changement climatique.** Nous nous proposons d'intensifier notre coopération en particulier dans le domaine de la protection du climat, du soutien à la mise en place de systèmes énergétiques respectueux du climat et de l'adaptation aux répercussions du changement climatique. Nous voulons notamment aider les institutions du programme panafricain pour l'agriculture à planifier, à l'échelle du continent, des mesures d'adaptation au changement climatique dans le domaine agricole. Dans ce contexte, il faudra tenir compte des groupes très vulnérables (petits exploitants agricoles, bergers pastoraux et nomades). Pour protéger efficacement le climat, il faudra par ailleurs préserver les grandes forêts et zones humides riches en biodiversité en tant que puits de carbone essentiels pour le climat mondial. Il est nécessaire de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, afin d'éviter que de grandes quantités de CO<sub>2</sub> ne se dégagent dans l'atmosphère. Pour renforcer la protection des biens publics mondiaux, nous voulons renforcer le rôle actif de **l'Afrique comme partenaire mondial**, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle internationale, d'objectifs ambitieux en matière de protection du climat et de biodiversité, ainsi que dans la transition vers un développement peu polluant et utilisant efficacement les ressources. Dans le domaine de la recherche, il est prévu, grâce aux « centres de compétences pour le changement climatique et la gestion adaptée des terres », de renforcer la coopération afin de permettre sur place aux pays de prendre eux-mêmes de solides décisions concernant leur utilisation des terres et leur approvisionnement en eau.

- **Développer la coopération dans le domaine culturel.** L'objectif est de renforcer, chez les Africains, la prise de conscience de leurs racines culturelles et, par conséquent, la résistance aux tentations extrémistes. C'est pourquoi la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ainsi que le dialogue interethnique et interreligieux sont au cœur de l'engagement culturel du gouvernement fédéral en Afrique. Il sera encore davantage fait appel aux instruments de la politique culturelle et éducative à l'étranger qui sont porteurs d'identité et axés sur le dialogue (programmes de sauvegarde de la culture, plateforme artistique africaine « Contemporary And », projet artistique panafricain « Kunst im öffentlichen Raum » (Art dans l'espace public). Étant donné l'importance du sport comme vecteur d'identité et d'intégration, nous nous proposons également de développer la coopération dans ce domaine. Les échanges extrascolaires de jeunes à l'échelle internationale ont fait leurs preuves sous les formes les plus diverses comme partie intégrante de la politique culturelle et éducative à l'étranger.
- **Assurer une présence fréquente et visible des acteurs africains importants.** L'objectif est d'amener à une meilleure compréhension des grandes questions africaines et mondiales en y intégrant les questions relatives à la prévention contre les crises et à la réaction aux crises. En ayant recours aux formats existants (p. ex. Commissions binationales avec l'Afrique du Sud et le Nigéria, négociations intergouvernementales dans le cadre de la coopération au développement) et aux forums internationaux (p. ex. en rapport avec le débat sur l'Agenda post-2015), nous nous proposons d'intensifier le dialogue politique avec ces partenaires et avec d'autres, et ce, à une cadence accélérée. Les États susceptibles de servir d'exemple démocratique ou ceux qui apportent beaucoup à l'intégration régionale occupent une place importante dans ce contexte.
- **Favoriser une plus grande concertation sur l'Afrique avec les partenaires stratégiques.** L'objectif est de convaincre ces partenaires d'agir de façon constructive afin, notamment, de renforcer la stabilité et l'intégration. Pour cela, nous nous proposons de tenir davantage compte de l'Afrique comme thème dans nos dialogues – et ceux de l'UE – avec la Chine, l'Inde, le Brésil, la Turquie, les États-Unis, etc., y compris lors des sommets entre l'UE et des pays tiers. Dans le cadre du dialogue avec l'océan Indien, les nouveaux formats de dialogue du type Allemagne-Afrique de l'Est-Chine-Inde seront développés.
- **Participer activement à la réorientation du partenariat G7/G8 avec l'Afrique.** L'objectif est d'appuyer efficacement la réforme du « Forum pour le partenariat avec l'Afrique » afin d'inclure des partenaires stratégiques de l'Afrique en dehors du G7/G8 (notamment la Chine, l'Inde et le Brésil) et de renforcer l'appropriation par les Africains du processus de dialogue. S'agissant de la présidence allemande du G7/G8 en 2015, nous nous proposons, en associant largement l'Afrique au processus du G7/G8 et en assurant sa participation au sommet du G7/G8, de souligner l'importance du dialogue avec l'Afrique et d'obtenir des résultats substantiels pour l'Afrique.

### 3. Une approche globale et intégrée de la politique africaine

Aux yeux du gouvernement fédéral, il est nécessaire, dans l'intérêt de l'efficacité et de la crédibilité de sa politique africaine, qu'elle soit fondée sur une **approche globale et intégrée**, pluridisciplinaire et interministérielle. À cette fin, l'Allemagne dispose sur place, en Afrique, du réseau de missions diplomatiques et consulaires, de plus de 2 000 experts de la coopération allemande au développement, des chambres de commerce et d'industrie à l'étranger, des officiers de liaison de la police (aux frontières) et de conseillers militaires et groupes de conseillers militaires. Mener une action **fondée sur des valeurs et sur les droits de l'homme, tenant compte des intérêts en jeu, préventive, rapide, déterminée et substantielle**, tel est l'objectif du gouvernement fédéral. Cet engagement doit également se refléter dans les activités au sein de l'Union européenne et des organisations internationales, et avant tout aux Nations Unies. **La concertation avec les partenaires africains, l'Union africaine et les organisations régionales**, qui nécessitent du soutien, demeure un facteur essentiel dans l'action du gouvernement fédéral.

**La politique africaine de l'Allemagne s'inscrit dans le cadre de l'Union européenne.** Chaque fois que possible, le gouvernement fédéral agit de concert avec ses partenaires européens. Nous voulons participer dans une mesure décisive à l'organisation de la politique africaine de l'UE. Dans cette optique, il est bon d'exploiter davantage les potentialités d'une démarche basée sur la répartition des tâches, notamment eu égard aux rôles divers dans l'UE. L'Union européenne dispose d'une caisse à outils complète qui devrait venir s'ajouter à nos instruments nationaux dans la recherche de la réalisation de nos objectifs communs. C'est dans ce sens que nous soutenons l'approche pluridisciplinaire de l'UE. Le **Partenariat UE-Afrique** est une plateforme appropriée pour coordonner l'engagement européen avec les Africains. Les sommets et leur « suivi » offrent la possibilité d'adapter et de développer la coopération, notamment celle visant à soutenir l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA), et de tenir compte plus efficacement des enjeux africains dans les instruments communautaires (la Politique étrangère et de sécurité commune/PESC, la Politique de sécurité et de défense commune/PSDC, le Fonds européen de développement/FED, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne FRONTEX, mais aussi la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF), l'Instrument pour la stabilité et la paix (IfSP), l'observation électorale, l'Instrument de financement de la coopération au développement (DCI), etc.).

**De même, il convient de conserver une approche cohérente avec l'action des Nations Unies.** Étant la seule organisation internationale quasi universelle, l'ONU jouit d'une légitimité mondiale. De par ses missions intégrées, ses liens intenses avec ses institutions spécialisées dans les domaines de l'humanitaire et du développement, et sa présence à l'échelle mondiale, elle dispose d'un atout décisif pour assurer la stabilisation à long terme et la consolidation de la paix. C'est pourquoi nous cherchons à impliquer et à associer étroitement les Nations Unies dans les mesures de prévention et de stabilisation dans les États fragiles. Comme l'Allemagne est l'un des principaux contributeurs à cette organisation, nous influons par ailleurs sur les programmes africains et les processus de réformes des institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et nous développons la coopération stratégique avec ces institutions.

Une approche globale exige que les **activités du gouvernement fédéral** concernant l'Afrique soient **coordonnées** dans les différents domaines et **cohérentes**. Le ministère fédéral des Affaires étrangères a une fonction de coordination transversale, laquelle est complétée, dans le domaine de la politique de développement, par la fonction de coordination spécifique de l'APD dont est chargé le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, tout en respectant les compétences au fond et la gestion autonome des projets par les différents ministères. Le gouvernement fédéral ne travaille pas uniquement avec les services publics ; il coopère d'un autre côté étroitement avec la société civile, le secteur économique et les acteurs scientifiques et culturels.

Outre la concertation habituelle entre les ministères, on aura désormais davantage recours, comme moyen de coordination de cette coopération cohérente, aux comités interministériels par pays et aux négociations intergouvernementales communes en matière de politique de développement ; les activités concernant un pays déterminé seront ainsi mieux intégrées et les grands axes de coopération future seront fixés plus précisément, y compris sous forme de stratégies par pays. Des « cellules » (task forces) seront créées dans les cas où notamment une situation critique ou risquant de déboucher sur une crise exige d'être suivie par les représentants de différents ministères et organisations. C'est dans ces domaines précisément que nous prévoyons une imbrication de nos activités : de l'échange d'informations à la coordination (création de portefeuilles, aménagement de priorités et répartition des tâches), en passant par l'élaboration de stratégies. Cette approche exige également de s'inscrire précocement dans un engagement multilatéral.

Afin d'optimiser les chances et de prévenir les conflits, le gouvernement fédéral entend se servir, au niveau interministériel comme au sein de l'UE et des Nations Unies de **toute la panoplie de dispositifs** existant dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, de la politique régionale, de l'économie, des sciences et de la culture. Il convient de mentionner à cet égard l'importance de renforcer les structures civiles fiables en Afrique dans les domaines de **la police, la protection des frontières et la justice**. L'Union européenne et les Nations Unies possèdent ici une grande diversité d'instruments de gestion civile des crises, instruments qui peuvent et devraient aussi servir à titre préventif ; l'Allemagne s'implique en assurant la **formation d'experts civils** au Centre pour les missions internationales de paix (ZIF), en participant aux missions de paix civiles et en formant et soutenant des forces de police civile. Une action multilatérale vient compléter nos mesures bilatérales, telles que l'aide à la formation et à l'équipement et l'envoi d'officiers de liaison. En outre, le recours à l'expertise et aux structures allemandes doit être **renforcé en Afrique dans la coopération entre États de droit**. Fournir aux forces régionales de l'armée et de la police (aux frontières) les compétences nécessaires est une condition déterminante pour la gestion autonome, par les organisations régionales, des conflits envisagée. Pour créer des synergies, nous voulons développer l'imbrication du développement et de la sécurité.

La faculté de **reconnaissance précoce des crises** du gouvernement fédéral sera renforcée. Dans cet objectif, les résultats des systèmes existants d'alerte rapide des ministères (affaires étrangères, défense, coopération internationale et développement, intérieur et Service fédéral de renseignements) seront soumis périodiquement à une évaluation politique commune au sein du comité interministériel Prévention civile des crises. Il faudra ne pas perdre de vue en particulier les tendances sur le long terme et les développements à l'étranger. Des rapports supplémentaires seront demandés si

nécessaire. La région à observer dépasse le cadre de l'Afrique subsaharienne et englobe notamment le monde arabe islamique. Une fois la situation évaluée, il conviendra de discuter des options d'action interministérielles afin d'améliorer les processus de concertation dans la gestion des crises. Des concertations régulières ont également lieu à ce sujet avec d'importants gouvernements partenaires.

La fourniture rapide et ciblée d'une assistance humanitaire à la population en détresse sera poursuivie et associée à des actions structurelles de coopération au développement. Dans ce domaine, il existe une coopération excellente et efficace avec les **organisations non gouvernementales** qui disposent d'une grande expertise technique ou régionale, notamment en Afrique. Le Comité de coordination de l'aide humanitaire, un forum de coopération en partenariat avec les ONG à la fois opérationnel et flexible, joue ici un rôle important. Au-delà de projets spécifiques, nous voulons développer la coopération stratégique avec certaines organisations très performantes. En cas de menace urgente de crise ou de crise aiguë, on peut avoir recours aux mécanismes de crise efficaces dirigés par le **centre de réaction aux crises** du ministère fédéral des Affaires étrangères, par exemple pour assurer la protection de ressortissants allemands.

L'objectif majeur de l'engagement de l'Allemagne dans le domaine de la sécurité est de **renforcer l'appropriation africaine en formant les partenaires africains à une prévention des crises opérationnelle et à une réaction aux crises efficace**. Les soldats de la Bundeswehr fournissent d'ores et déjà en Afrique une contribution importante et appréciée en participant aux actions de formation, de conseil et d'aide à l'équipement, tant au sein des organisations régionales que dans les pays concernés par le renforcement de ces capacités. Inversement, des membres des forces armées de pays africains sont formés en Allemagne par la Bundeswehr. Outre les compétences militaires concrètes leur est inculqué notre modèle du citoyen en uniforme. La Bundeswehr apporte ainsi sa contribution à moyen et long terme au développement de forces armées à vocation démocratique en Afrique. Par ailleurs, le gouvernement fédéral est prêt à s'engager directement dans les crises graves afin de rétablir la paix et la sécurité, cet engagement s'inscrivant dans le cadre d'une approche globale et intégrée (c'est-à-dire politique, civile et militaire) et dans la gestion des crises collective internationale garantie par le droit international.

Au sortir d'une crise, les **mesures de stabilisation** constituent un volet important du suivi de la gestion de crise. Ces mesures doivent être mises en œuvre en concertation notamment avec l'Union européenne et les Nations Unies, l'objectif étant de compléter les instruments de stabilisation des régions en situation d'après-crise (on mentionnera à ce propos surtout l'Instrument pour la stabilité et la paix (IfSP), l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme/IEDDH et l'Instrument de financement de la coopération au développement (DCI) et sa composante africaine, les missions de paix onusiennes, les missions politiques, le maintien de la paix, le programme des armes légères). Les mesures à long terme prises de façon responsable et grâce à des fonds de la Commission européenne doivent si possible compléter directement et logiquement les opérations/missions dans le cadre de la PSDC. Dans le contexte de grande fragilité au lendemain des conflits, le gouvernement fédéral veut renforcer son appui à la **consolidation de la paix** à moyen terme.



Les perspectives de réussite de notre action augmentent si nous disposons, compte tenu de notre engagement pendant de longues années dans de nombreux domaines, de bonnes connaissances de la situation sur le terrain, d'une confiance établie depuis longtemps et d'une bonne imbrication dans les domaines publics et de la société civile. De tels pays et régions se prêtent tout spécialement comme priorité de notre action en Afrique.

L'ensemble de la société allemande doit adhérer à l'approche globale du gouvernement fédéral ; c'est-ce qu'il continue de souligner et il interviendra à ce sujet dans le débat public.

Le gouvernement fédéral est conscient que, pour pouvoir tenir dûment compte de l'importance accrue du continent africain de même que des grands défis que posent les nouveaux enjeux, sa politique africaine doit **être dotée des moyens en conséquence**. La possibilité de réaliser les mesures ayant des répercussions financières dépend du **cadre budgétaire fixé** et de l'adhésion parlementaire. Les ressources mises en œuvre doivent être systématiquement contrôlées pour déterminer leur **efficacité et efficience**. De ce point de vue, les mesures proactives offrent une efficacité et une durabilité nettement supérieures aux moyens d'intervention destinés à résoudre une crise aiguë. Notre politique africaine axée sur les résultats doit être renforcée. Le gouvernement fédéral fait une analyse des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés et aux instruments utilisés, en particulier lorsqu'il s'agit de fonds alloués au titre de la coopération au développement. La portée et la mesure des résultats et l'impact des actions de développement du gouvernement fédéral seront encore améliorés. S'il devait s'avérer qu'un objectif n'est pas réalisable ou que les moyens mis en œuvre ne sont pas proportionnés aux résultats, le gouvernement fédéral reverra son engagement dans ce domaine.



Auswärtiges Amt

Ministère fédéral des Affaires étrangères  
Referat 320  
Werderscher Markt 1, 10117 Berlin  
Tel.: +49 30 5000-0  
[www.auswaertiges-amt.de](http://www.auswaertiges-amt.de)  
[poststelle@auswaertiges-amt.de](mailto:poststelle@auswaertiges-amt.de)

This publication is also available in:

Arabic  
English  
German  
Portuguese